



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 19 mai 2025

Contrat de Plan État-Région : ouverture de la consultation publique sur le volet « mobilités »

Une consultation publique est ouverte sur le projet d'avenant n°1 au Contrat de Plan État-Région de Nouvelle-Aquitaine relatif au volet mobilités. Ouverte à tous, celle-ci se déroule du lundi 19 mai au jeudi 22 juin 2025 par voie électronique.

Signé le 14 juin 2024 par Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le protocole d'accord du volet mobilités du contrat de plan État-Région (CPER) prévoit **un soutien inédit de plus de 2 milliards d'euros, dont 812 millions d'euros de l'État et 613 millions d'euros du Conseil régional, pour les projets d'infrastructures de transport durables du territoire régional pour la période 2023-2027.**

Les investissements prévus seront un levier majeur afin d'accélérer la décarbonation des mobilités d'ici 2027 et développer et moderniser les infrastructures ferroviaires, portuaires, routières et cyclables. La priorité est mise sur la modernisation des infrastructures ferroviaires et sur la poursuite des projets déjà engagés.

Organisée en application des dispositions de l'article L123-19 du Code de l'environnement relatives à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, une consultation publique ouverte à tous s'effectue par voie électronique **du 19 mai au 22 juin 2025 inclus à l'adresse concertation-cper-2021-27@nouvelle-aquitaine.gouv.fr.**

À l'issue de cette procédure, un bilan de la consultation du public sera mis à disposition du public. Au terme de la consultation et des éventuels ajustements qui pourraient en résulter, l'avenant n°1 sera signé par les représentants de l'État et du Conseil régional.

L'ensemble des documents relatifs au CPER 2021-2027 et à son volet mobilités sont accessibles sur www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine.